

MGA AUDIT

AUDIT & DURABILITÉ

Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne – Bretagne Vivante

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

19 rue de Gouesnou
29200 BREST

Ce rapport contient 4 pages et l'annexe 18 pages.

www.mga-audit.fr

**SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE –
BRETAGNE VIVANTE**
19 rue de Gouesnou
29200 Brest

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE – BRETAGNE VIVANTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Compte de Résultat par Origine et par destination :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du

CROD décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Subventions :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous nous sommes assurés de la réalité et de la correcte comptabilisation des subventions d'exploitation octroyées sur l'exercice par les différents organismes financeurs.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

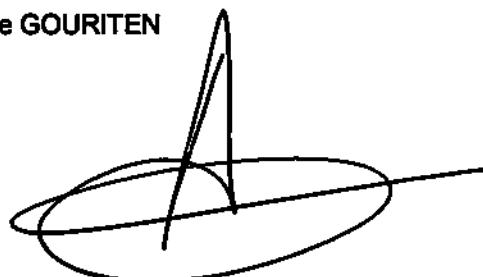
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BREST, le 11 avril 2025

La Commissaire aux comptes

MGA AUDIT

Aurélie GOURITEN



COMpte DE RESULTAT

BRETAGNE VIVANTE - SEPNB

COMpte DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Cotisations	99 035	91 367	Sur opération de gestion	52 163	152 919
Adhésions associés			Produits des cessions d'éléments d'actif	64 546	433
Ventes de biens et services			Reprises sur provisions et transferts de charges	-	5 637
Vente de Biens	52 203	59 821			
Prestations de service	1 660 189	1 327 554	Total des produits exceptionnels	116 709	158 990
Produits de tiers financeurs			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Concours et Financements publics	2 609 321	2 209 593	Sur opération de gestion	69 895	193 623
Quote part des subventions virées au résultat (2)	79 321	62 927	Cessions d'éléments d'actif	118 181	956
Ressources liées à la générosité du Public			Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Dons manuels (1)	174 985	172 144			
Mécénats	77 031	59 810	Total des charges exceptionnelles	188 076	194 579
Legs, donations	328 069	9 007			
Contributions financières (fondations)	156 376	101 906	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 71 367	- 35 589
Transferts de charges	47 281	20 667			
Reprises sur amortissements et provisions	28 859	26 278			
Utilisation des fonds dédiés	104 955	14 003			
Autres produits	222	290			
Total des produits d'exploitation	5 417 847	4 155 368			
CHARGES D'EXPLOITATION			Impôt	3 648	2 267
Variation de stocks	5 643	-			
Autres achats et charges externes	1 649 752	1 086 436			
Impôts, taxes et versements assimilés	114 214	111 547			
Salaires et traitements	2 222 872	2 041 970	TOTAL DES PRODUITS	5 558 576	4 335 840
Charges sociales	728 423	659 849	TOTAL DES CHARGES	5 458 387	4 438 917
Dotations aux amortissements	212 871	224 394			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	91 227	37 798	EXCEDENT OU DEFICIT	100 188	- 103 078
Dotations aux provisions d'exploitation	14	-			
Reports en Fonds dédiés	233 372	67 000			
Autres charges	4 017	2 933			
Total des charges d'exploitation	5 262 405	4 231 927			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	155 442	- 76 560	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 863 474	1 799 070
Produits financiers	24 020	21 482	Produits		
Charges financières	4 259	10 144	Bénévolat	1 809 953	1 748 097
2 - RESULTAT FINANCIER	19 761	11 338	Mise à disposition de locaux	53 522	50 973
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	175 203	- 65 221	Charges		
(1) dont chambons de fruits des bénévoles	89 173	83 205	Bénévoles : 75 511 h au taux horaire moyen de 23,15 € , dont charges patronales au taux de 36,67%.	1 809 953	1 748 097
			Mise à disposition de locaux	53 522	50 973

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023	PASSIF	31/12/2024		31/12/2023			
	Brut	Amort et prov	Net			Net	Net				
ACTIF IMMOBILISE											
Immobilisations incorporelles											
Frais de recherche et développement, études	148 341	148 341	-	-							
Concessions, brevets, licences	103 104	93 403	9 701	18 631							
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-							
Avances et acomptes sur immobilisations											
Immobilisations corporelles											
Terrains (et aménagement de terrain)	464 468		464 468	460 742							
Constructions, installations	1 533 779	1 341 433	192 346	219 780							
Travaux Boli-Joubert	719 727	707 983	11 745	12 459							
Unité mobile de soins et base technique	23 013	23 013	-	-							
Matériel et outillage	489 368	423 225	66 143	76 946							
Matériel nautique	245 557	123 603	121 953	139 032							
Matériel de transport	366 856	197 592	169 264	39 437							
Matériel de bureau et Informatique	245 185	184 878	60 307	56 338							
Autres immobilisations corporelles	434 015	267 136	166 879	147 957							
Immobilisations en cours	4 272		4 272	4 588							
Avances et acomptes sur immobilisations	715		715	32 940							
Biens reçus par Legs destinés à être cédés	36 000		36 000	153 651							
Immobilisation financières											
Titres immobilisés activité de portefeuille	317 093	-	317 093	317 093							
Autres titres immobilisés	319 441	11 204	308 237	295 473							
Total actif immobilisé	5 450 933	3 521 811	1 929 123	1 973 067							
ACTIF CIRCULANT											
Stocks et en cours	45 065	4 669	40 396	44 039							
Créances d'exploitation											
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	2 413							
Créances, clients et comptes rattachés	619 980	-	619 980	518 311							
Autres créances	2 432 236	-	2 432 236	2 563 576							
Valeurs mobilières de placement	2 885		2 885	57 563							
Disponibilités (banques et caisses)	716 668		716 668	354 551							
Charges constatées d'avance	16 348		16 348	11 293							
Total actif circulant	3 833 182	4 669	3 828 513	3 551 746							
TOTAL ACTIF	9 284 115	3 526 480	5 757 635	5 526 814							
FONDS PROPRES											
Fonds propres											
Fonds propres sans droit de reprise				351 317							
Fonds propres avec droit de reprise				517 643							
Réserves				17 687							
Report à nouveau				27 991							
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)				100 188				103 065			
Situation nette											
Subventions d'investissement				958 844				865 773			
Provisions réglementées											
Total I				1 565 937				1 511 539			
Fonds reportés et dédiés											
Fonds reportés liés aux legs et donations											
Fonds dédiés				722 990				601 019			
				249 381				242 936			
Total II	Fonds reportés et dédiés			972 371				843 955			
Provisions pour risques											
Provisions pour charges (IFC, CET,)				91 227				-			
				412 089				438 448			
Total III	Provisions			503 316				438 448			
DETTES											
Emprunts et dettes auprès établissement crédit											
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				135 749				240 827			
Dettes fiscales et sociales				366 837				229 566			
				525 784				496 906			
Autres dettes				6 665				6 668			
Legs en cours de réalisation				-				-			
Avances et acomptes reçus				33 229				33 229			
Produits constatés d'avance				1 647 749				1 725 677			
Total IV				2 716 012				2 732 873			
TOTAL PASSIF				5 757 635				5 526 814			

ANNEXES

- Présentation de l'entité
- Faits marquants
- Règles et méthodes comptables
- Informations relatives au Compte de résultat
- Effectifs et rémunération
- Tableaux :
 - 1) Immobilisations
 - 2) Amortissements
 - 3) Provisions et dépréciations
 - 4) État des échéances, créances et dettes
 - 5) Fonds propres
 - 6) Fonds dédiés
 - 7) Compte de Résultat par origine et destination

PRESENTATION DE L'ENTITE

Bretagne Vivante – SEPNB est une association reconnue d'utilité publique œuvrant dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement sur les cinq départements de la Bretagne historique. Comptant 4 100 adhérents, elle gère plus d'une centaine de réserves dont 4 réserves naturelles nationales et 2 régionales.

L'association conduit de nombreux travaux de connaissances, d'expertise et de protection des espèces et des milieux naturels de Bretagne et développe une éducation populaire à la nature. Une équipe d'une soixantaine de salariés : de chargés de projets, gestionnaires de réserve, éducateurs à la nature et d'administratifs ainsi que plusieurs centaines de bénévoles animent aujourd'hui ces actions sur l'ensemble du territoire.

ZONE D'ACTION DE L'ASSOCIATION

La zone d'action comprend les départements des Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire- Atlantique, Morbihan et éventuellement les départements limitrophes faisant bio géographiquement partie de la même région naturelle que la Bretagne historique. La zone d'action inclut les eaux, l'air, le sol et sous-sol de la zone maritime adjacente et de ses rivages (eaux intérieures, mer territoriale, zone économique exclusive, plateau continental).

BUTS DE L'ASSOCIATION

- 1) Connaître, conserver, promouvoir et protéger la faune et la flore naturelles en même temps que les milieux et les services écosystémiques dont elles dépendent (roches, paysages, sols, air et eaux) dans la zone d'action ci-dessus définie
- 2) Développer le goût et l'intérêt pour la connaissance du vivant et des écosystèmes, la géographie et la protection de la nature en privilégiant une éducation dans la nature.
- 3) Promouvoir et veiller à la protection de l'environnement en intervenant dans différents domaines indissociables et complémentaires de la protection de la nature (protection des espèces et des espaces) notamment dans les domaines suivants :
 - les impacts des aménagements,
 - la gestion des ressources naturelles (eau, air, sols, ressources marines),
 - l'utilisation de l'espace, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et les paysages,
 - les énergies,
 - les transports,
 - la gestion des déchets,
 - l'impact environnemental de la publicité,
 - L'impact humain sur le climat, la biodiversité et le niveau des mers,
 - Et plus généralement toute activité se rapprochant directement ou indirectement de l'objet social de l'association.
- 4) Promouvoir et veiller à la diffusion et au développement d'une information environnementale vraie et loyale.

FAITS MARQUANTS

Une exceptionnelle croissance de l'activité économique de l'association caractérise l'année 2024. Les produits d'exploitations passent de 4,2 à 5,4 millions d'Euros soit près de 30 % de plus.

Tous les postes de ressources sont en croissance, notamment les ressources issues de la générosité du public: dons, soutiens des fondations, mécénats. Un legs exceptionnel de 330 K€ a été accepté. La moitié de cette somme a été affectée en fonds dédiés et déduite du résultat de 2024.

Les charges augmentent en parallèle, avec les nombreux nouveaux projets financés majoritairement par les fonds verts. Ils ont nécessité de recourir à de la sous-traitance de missions spécifiques ou à des reversements aux associations embarquées dans les projets où nous sommes chef de file. Ces charges externes augmentent donc fortement tout comme les charges de personnel. De nouveaux emplois ont pu être créés.

Une provision pour risque de 71 K€ a été enregistrée suite au recours juridique d'un salarié licencié.

Le résultat global redevient positif en 2024 et est encourageant.

Le montant des investissements s'élève à 272 K€ avec principalement le renouvellement des tracteurs et matériels agricoles des Réserves nationales du Vénec et des marais de Séné. L'acquisition d'outils informatiques et de matériels d'observations reste conséquente.

La réduction de la dette financière se poursuit avec des remboursements d'échéances de 105 K€ dont le remboursement des Prêts garantis par l'état qui vont moins peser à compter de mi 2025. La dette financière restant à rembourser de 134 K€ est minime désormais.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes sont respectées :

- Image fidèle
- Continuité de l'exploitation
- Régularité et sincérité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Séparation des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A compter du 1^{er} janvier 2020 l'association arrête ses comptes conformément au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes (associations, fondations...).

METHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les constructions sont amortissables sur 20 ans.

Les aménagements de 10 à 15 ans

Les matériels de 3 à 7 ans

De 1982 à 1992, le plan d'amortissement des constructions de BOIS JOUBERT, a été calculé sur une base de 10 ans. A compter de 1993, la durée d'amortissement a été revue sur 20 ans, ce qui est plus conforme aux usages. Le sur amortissement a été calculé sur les années de 1982 à 1992 : Il est totalement amorti depuis 31/12/2012

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCK

Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FINANCEMENTS PUBLICS

Conformément à la réglementation comptable, les financements publics sont constatés dès réception de l'accord ou convention signée, en débitant le compte 441 financements publics à recevoir, par le crédit des comptes :

- 740 Pour les financements publics de projets ou fonctionnement,
- 131 Pour les financements perçus pour des équipements

Le compte 441 est crédité lors du versement effectif des fonds.

Les financements d'exploitation couvrant plusieurs exercices, sont constatés en produits constatés d'avance.

FINANCEMENTS PRIVES

Selon l'origine des fonds les produits sont constatés sur des postes différents

En provenance d'une société ↗ compte 7542 – Mécénats,

de toute autre personne morale de droit privé : associations, fondations, fonds de dotation ↗ compte 7551 – intégré au poste contributions financières d'autres organismes.

RESULTAT D'EXPLOITATION :

« Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice »
le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) a été publié et impacte ce traitement comptable.

La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice se comptabilise en 747 et non plus 777 et figure de ce fait dans le poste « Subventions » du compte de résultat, au niveau du résultat d'exploitation, compensant au sein de ce dernier agrégat les dotations aux amortissements de l'exercice, en 681.

Applicable en principe aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, une anticipation étant possible, l'association en accord avec sa Commissaire aux comptes a décidé de présenter son compte de résultat, selon ce règlement dès la clôture des comptes au 31/12/2023.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Il n'y a pas eu de cession de titres en 2024.

La valeur des placements s'est accrue en 2024 que ce soient les obligations ou les actions.

La situation du marché des obligations s'est améliorée, Une reprise de dépréciations de 3.673 € du portefeuille a pu de ce fait être enregistrée au 31/12/2024.

LES RESULTATS :

Le résultat d'exploitation est positif de 155.442 €, il était déficitaire de 76.560 € en 2023.

Le résultat financier de + 19.761 € s'améliore par rapport aux 11.338 € de 2023.

Le résultat courant mesure la performance économique de Bretagne Vivante car des missions spécifiques liés à des obligations consécutives à des legs sont menées par l'affectation dédiée des produits financiers. Ce résultat de 175.203 € s'est bien amélioré par rapport aux -65.209 € de 2023.

Le résultat exceptionnel est négatif de - 71.367 € contre -35.589 € en 2023, il a été constaté une moins-value importante sur la cession de la maison de Poullaouen issue d'un legs surévalué en 2018. De ce fait une reprise du fonds dédié correspondant a été enregistrée.

Le résultat net est positif et ressort à 100.188 € à comparer aux -103.065 € de 2023 et + 114.802 € de 2022.

RESSOURCES PAR ACTIVITES

Les travaux de connaissance, les actions de conservation et la gestion des réserves restent les activités principales de l'association.

La répartition 2024 est impactée par les mouvements sur les anciens legs immobiliers et le nouveau legs en numéraire qui augmentent la part des ressources communes (seulement 2% en 2023).

RESSOURCES PAR ACTIVITE	Produits en €	en %age
GESTION DES RESERVES	1 633 021	29,4%
CONNAISSANCE (Expertise)	1 468 484	26,4%
OBSERVATOIRES (Expertise)	392 486	7,1%
PLANS D ACTIONS (Expertise)	232 478	4,2%
COMMUN	874 175	15,7%
EDUCATION FORMATION	424 099	7,6%
AXES STRATEGIQUES MER, AGRICULTURE	321 711	5,8%
ANTENNES et VIE ASSOCIATIVE	165 510	3,0%
ACTIONS JURIDIQUES	46 611	0,8%
	5 558 576	100%

FINANCEMENTS PUBLICS

Les missions déléguées et subventions sur projets accordés pour 2024 se répartissent entre types de financeurs comme suit:

CATEGORIE	MONTANT	PART
- État	739 451	28%
- OFB AELB	858 097	33%
- Région(s) :	302 756	12%
- Département(s) :	294 095	11%
- Communautés de communes, agglomérations :	179 707	7%
- Europe UE :	210 395	8%
Organismes sociaux (CAF)	7 544	0%
- ASP Emplois aidés	17 277	1%
	2 609 321 €	

Les Fonds Verts gérés par l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) et la DREAL ont un impact majeur et la part des fonds d'état ou de ses établissements publics atteint 61% contre 46% en 2023. La part des départements se réduit de 14% à 11%, les fonds européens qui passent de 146 à 210 K€ restent d'une proportion raisonnable.

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Les engagements de retraite (IFC) sont calculés selon la méthode dite « simplifiée » que peuvent retenir les entités de moins de 250 salariés. Leur total est calculé à 412.089 € à fin 2024. Suite à des départs de salariés avec une ancienneté importante, une reprise nette de 26.359 € est constatée.

Selon le principe de prudence, une provision pour risque de 71 K€ a été enregistrée suite à la saisine du conseil des Prud'hommes par un salarié licencié.

Une provision de 19.700 € a aussi été enregistrée pour couvrir le risque de rembourser partiellement une société condamnée en première instance pour pollution et qui a fait appel.

L'amélioration des marchés financiers sur les obligations permet une reprise de provision de dépréciation pour 3.673 €.

FONDS DEDIES

Une reprise de 61.500 € sur le Fonds dédié Tersiguel est opérée en ajustement de la valeur réelle du bien qui avait été enregistré en contrepartie au bilan de 2019. Le fond dédié Noyal DREAL est repris de 14.400 € à l'achèvement de ce projet en 2024.

Comptabilisation de 164.872 € en fonds dédiés terrains pour la moitié du Legs de Mme Bourgeat qui sera versé en 2025. Enregistrement des dons de la famille Gallois en fond dédié réserve Lapicque pour 23.000 €.

EFFECTIFS

La moyenne annuelle des Équivalents temps plein a été de 68,5 (65 en 2023).

RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations annuelles brutes des trois salaires les importants représentent la somme de 155.100 euros sur l'exercice

ENGAGEMENTS HORS BILAN : ET SURETES :

Les titres détenus dans le portefeuille titres de la Banque Populaire sont nantis à hauteur de 290.390 €, montant des découvertes et des encours de prêts souscrits dans cet établissement.

BÉNÉVOLAT VALORISE

Bretagne Vivante retient depuis 2020 la méthode de l'évaluation au coût équivalent d'un salarié de la structure.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, la formule suivante est utilisée dans la présentation des comptes pour la valorisation du poste « Bénévolat Contribution Volontaires en Nature » :

Valorisation brut horaire = « Indice » X par « valeur du point » X (1+ taux de charges patronales) / 151,67

Indice : La Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA) s'applique pour Bretagne Vivante. Cette convention définit de manière précise des indices de rémunération mensuelle, sur la base de 35 heures semaine, soit 151,67 heures par mois en fonction des tâches réalisées.

- Pour des missions du type gardiennage, prise de note sur le terrain, l'indice approprié est l'indice 280.
- Pour des missions de coordinations, de rédaction de publications le coefficient retenu est de 350.
- Pour les missions de la présidente et des vice-présidents, des membres du bureau, ainsi que les représentants mandatés à des instances de concertation l'indice approprié est le coefficient 400.

En application de cette méthode, l'évaluation des contributions volontaires ressort pour 2024 à 1,8 M€ qui correspondent à environ 76.353 heures (tableau ci-dessous).

HEURES DE BENEVOLAT	Temps hebdo	Total par an en Heures	Valorisation
Membres du bureau	15	6 240	173 956 €
Membres du conseil d'administration (sans fiche indiv)	5	5 200	101 475 €
Responsables de sections	8	7 072	172 507 €
Membres de sections	2	8 320	162 359 €
Responsables et correspondants des groupes thématiques	3	4 680	130 467 €
Membre des commissions administratives	2	22 048	614 646 €
Gouvernance - Mandatements		53 560	
Conservateurs réserves, par site	3	15 600	304 424 €
Centre de doc, PAB		1 166	32 505 €
Trunvel, Gravelots et autres		6 027	117 613 €
Totaux		76 353	1 809 953 €
Soit Equivalent Temps plein		48,3	

BRETAGNE VIVANTE - SEPNB

Exercice clos le : 31 décembre 2024

Bretagne Vivante – SEPNB
19, rue de Gouesnou –
29200 Brest

SIREN 777509639

Exercice clos le 31 décembre 2024

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Par virement	Par cession	
Immobilisations incorporelles						
FRAIS RECHERCHE ET DEVELOPPEM.	148 341					148 341
CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES	69 299					69 299
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	33 804					33 804
IMMOBILISATIONS INCORP EN COURS	-					-
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS						
Total I	251 444	-	-	-	-	251 444
Immobilisations corporelles						
TERRAINS NUS	460 742		3 726			464 468
AMENAGEMENTS DE TERRAIN	29 553					29 553
BATIMENT	144 306					144 306
CONSTRUCTION AMENAGMT INSTALLATION	590 573					590 573
TRAVAUX BOIS JOUBERT	719 727					719 727
CONSTRUCTION BASE THEIX	23 013					23 013
MAISONS LAPICQUE	742 592					742 592
TRAVAUX TY BUTUN	26 754					26 754
MATERIEL OUTILLAGE	733 032	44 502	585	287 581		489 368
MATERIEL NAUTIQUE	245 557					245 557
INSTALLATIONS GENERALES	184 737	18 017				202 754
MATERIEL DE TRANSPORT	202 770	174 310		10 224		366 856
MATERIEL BUREAU, INFORMATIQUE	250 955	31 242		55 934		226 264
MOBILIER	10 875	8 046				18 921
MATERIEL DIVERS	49 329	2 724				52 053
MATERIEL AGRICOLE	156 306	22 902				179 208
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 588		316			4 272
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS	32 940	715	32 940			715
Total II	4 608 351	-	306 185	33 841	353 739	4 526 955
Biens reçus par Legs destinés à être cédés	153 651				117 651	36 000
Total III	153 651	-	-	-	117 651	36 000
Immobilisation financières						
OBLIGATIONS	307 241					307 241
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 118		15 156		6 065	10 209
AUTRES TITRES IMMOBILISES	1 991					1 991
TIAP	317 093					317 093
AUTRES DEPOTS	0					0
Total III	627 442	-	15 156	-	6 065	636 533
Total	5 640 888	-	321 341	33 841	477 455	5 450 933

Exercice clos le 31 décembre 2024

SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
AMORTISSEMENT	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminution Reprise exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
AMORTISSEMENT ETUDES	148 341			148 341
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	60 597	3 825		64 421
AUTRES IMMOS	23 876	5 105		28 981
Total I	232 813	8 930	-	241 743
Immobilisations corporelles				
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRAINS	12 259	2 955		15 214
BATIMENT	16 886	7 911		24 797
AMORT CONSTRUCTIONS/INSTALLATIONS	547 511	4 653		552 164
AMORT CONSTRUC BOIS JOUBERT	707 268	715		707 983
AMORTISSEMENTS BASE THEIX	23 013			23 013
MAISONS LAPICQUE	716 164	10 992		727 156
TY BUTUNE	21 179	922		22 102
AMORTISSEMENTS MATERIEL	656 087	54 720	287 581	423 225
AMORT MATERIEL NAUTIQUE	106 525	17 079		123 603
AMORT/INSTALLATIONS GENERALES	53 158	16 893		70 051
AMORT MATERIEL TRANSPORT	163 334	44 482	10 224	197 592
AMORT MATERIEL BUREAU	198 248	32 880	55 404	175 724
AMORTISSEMENT MOBILIER	7 245	1 910		9 154
AMORT MATERIEL DIVERS BOIS J.	43 949	168		44 118
AMORT MATERIEL AGRICOLE	144 992	7 976		152 968
AMORT AUTRES IMMOS CORPORELLES	316	-	316	-
Total II	3 418 132	203 941	353 209	3 268 864
TOTAL	3 650 945	212 871	353 209	3 510 607

Exercice clos le 31 décembre 2024

PROVISIONS et DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminution Reprise exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements	-			
Amortissements dérogatoires	-			
Autres provisions réglementées	-			
Total I	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	-	19 700	-	19 700
Provisions pour garanties données aux clients	-			-
Provisions pour amendes et pénalités	-			-
Provisions pour pertes de change	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	438 448		26 359	412 089
Provisions pour impôts	-			-
Provision pour risque et charge (2)	-	71 527		71 527
Total II	438 448	91 227	26 359	503 316
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	-			
Sur immobilisations corporelles	-			
Sur titres de participation	-			
Sur autres immobilisations financières	14 876	-	3 673	11 204
Sur stocks et en-cours	4 655	14		4 669
Sur comptes clients	2 500		2 500	-
Autres provisions pour dépréciations	-			-
Total III	22 032	14	6 173	15 873
TOTAL	460 480	91 241	32 532	519 189

(1) La provision pour IFC (indemnités de fin de carrière) a été reprise à hauteur de 26 359 € par le compte de résultat conformément à la méthode appliquée à compter de 2019.

(2) provision de 71,527 € suite à un recours auprès des prud'hommes

Provision pour litige du fait du pourvoi en appel de la TIMAC , après condamnation et versement en première instance.

Exercice clos le 31 décembre 2024

ETAT DES CREANCES (A)		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières (dépôts cautions)		10 209	2 209	8 000
De l'actif circulant				
Avances et acomptes				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		619 980	619 980	
Financement public à recevoir		2 054 028	1 934 558	
Personnel et comptes rattachés		4 450	4 450	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		41 991	41 991	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés		2 014	2 014	
Divers		950	460	
Débiteurs divers		328 804	328 804	490
Charges constatées d'avance		16 348	16 348	
	TOTAL	3 078 772	2 950 813	127 959

ETAT DES DETTES (B)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits : (2)				
à un an maximum (concours bancaires courants)				
à plus d'un an à l'origine	133 699	77 521	56 178	
Emprunts et dettes financières diverses	2 050	2 050		
Fournisseurs et comptes rattachés	366 836	366 836		
Dettes fiscales et sociales	525 784	452 202	73 581	
Dettes sur immobilisations				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 665	6 665		
Avances et acomptes	33 228	33 228		
Produits constatés d'avance	1 647 749	1 466 385	181 364	
	TOTAL	2 716 010	2 404 887	311 123

(2)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts souscrits en cours d'exercice	- €	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	105 079 €	105 079		

Exercice clos le 31 décembre 2024

VARIATION DES FONDS PROPRES (ART.432-22)	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE MONTANT	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE MONTANT
		MONTANT	du public	MONTANT	du public	MONTANT	du public	
Fonds propres sans droit de reprise	351 317					-		351 317
Fonds propres avec droit de reprise	524 760					7 117		517 643
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves	17 687							17 687
Report à nouveau	75 074	- 103 065						- 27 991
Excédent ou déficit de l'exercice	- 103 065	103 065		100 188				100 188
Situation nette	865 773	- 0	-	100 188	-	-	7 117	958 844
Fonds propres consomptibles	-							-
Subventions d'investissement	645 766			45 718		84 391		607 093
Provisions réglementées	-							-
TOTAL	1 511 539	- 0	-	145 906	-	84 391	7 117	1 565 936

Si l'entité est en capacité ou prend la décision d'identifier dans ses fonds propres la quote-part des fonds propres issus de la générosité du public, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice est ventilée dans le tableau ci-dessus.

Art 432-22

Du fait de l'antériorité des éléments nous ne sommes pas en mesure de retracer la part issue de la générosité du public figurant dans les fonds propres reprise de 27.059 € correspond au travaux maison lapique

Exercice clos le 31 décembre 2024

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	Montant au début de l'exercice	Reports (augmentation)	Utilisation	Transferts	Montant à la fin de l'exercice
SUBVENTIONS D EXPLOITATION					
FDS DEDIES INV GLENAN	19 261				19 261
FDS DEDIES INV GROIX	28 973				50 973
FDS DEDIES INV VENEC	46 500				45 291
FDS DEDIES ETUDE SENE NOYALO	14 400				-
Contributions autres					
PROJETS POST ERIKA	110 325 € - €				110 325
RESSOURCES LIEES GENEROSITE DU PUBLIC					
LEGS ET DONATIONS					
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS	- €				372 395
FONDS DEDIES LAPICQUE	372 395				23 000
FONDS DEDIES BARBAZA	-	23 000			32 863
FDS DEDIES TERSIGUEL	32 863				50 500
FONDS DEDIES TERRAINS	112 000				226 632
AUTRES DONS					
FDS DEDIES INV TRACTEUR M-A	61 761	164 872			4 400
FDS DEDIES PARRAINAGES	22 000				17 600
FONDS DEDIES BJB	3 730				3 730
FONDS DEDIES BAIE DE MORLAIX	2 760				789
FONDS DEDIES MONTS ARREE	9 788				7 613
	7 200	5 000			800
Total Fonds dédiés	843 955	214 872	86 455	-	972 371

Exercice clos le 31 décembre 2024

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	MONTANT	Dont Générosité du public	MONTANT	Dont Générosité du public
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	99 035	99 035	91 367	91 367
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	174 985	174 985	180 457	180 457
- Mécénat	77 031	77 031	59 810	59 810
- Legs, donations et assurances-vie	328 069	328 069	9 007	9 007
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	244 942	244 942	115 522	115 522
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 812 058		1 661 261	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 688 642		2 272 620	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations	28 859		31 815	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	104 955	70 846	14 003	3 602
TOTAL	5 558 576	994 908	4 336 862	459 765
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France (A)				
- Actions réalisées par l'organisme	3 957 121	778 000	3 307 556	406 680
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	550	550	550	550
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	16 532	16 532	19 392	19 392
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	943 052	3 306	779 980	4 000
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	304 112	-	262 192	4 876
5 - IMPOT SUR LES REVENUS MOBILIERS (1)	3 648	3 648	2 287	2 287
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE (B)	233 372	192 872	67 000	22 000
TOTAL	5 468 387	994 908	4 438 917	459 765
EXCEDENT OU DEFICIT	100 188	0	- 103 066	0

Détail des missions		
1.1 Réalisées en France (A)		
Défense, conseil juridique et actions judiciaires	38 697	
Communication -Publications	14 400	
Actions des Antennes	89 173	
Station de Trunvel	19 919	
Réserve de Goulien Cap Sizun et expo puffin	4 871	
Réserve Paule Lepicque	68 270	
Réserve de Serent Kerfontaine	15 000	
Réserve Pen en tout	9 000	
Moins valeurs biens reçus par Leg	61 500	
Contribution à l'autofinancement sur les programmes		
Plan d'action protection des espèces	36 305	
Observatoires	87 233	
Vie associative Groupe thématiques	53 860	
Axes stratégiques		
Mer et littoral	34 600	
Agriculture et biodiversité	50 000	
Education environnement	120 752	
Réseau réserves	74 320	
	778 000	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE (B)	192 872	
Terrains projets futurs	164 872	
Réserve Paule Lepicque	23 000	
Réserve des Monts d'Arrée	5 000	

(1) Produits financiers du Leg Lepicque

Les cessions d'actifs étant en 2024 liées aux legs précédents ces postes sont classés en pdt et chg liés à la GDP